

Paris, le 30 mai 2022

COMMUNIQUÉ

Rappel : la campagne 2022 de déclaration de l'Aide publique au développement des collectivités territoriales françaises (montants 2021) se termine le 3 juin !



Ouverte depuis le 15 avril 2022 sur www.cncd.fr, la campagne de déclaration de [l'Aide publique au développement des collectivités territoriales](#) (montants 2021) se clôturera le vendredi 3 juin 2022.

A quelques jours de l'échéance, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) souhaite rappeler aux collectivités **l'importance de transmettre leurs données afin de faire reconnaître en France comme à l'international l'effort qu'elles accomplissent en matière d'aide au développement.**

Cette procédure s'appuie sur **l'article L. 1115-6** du Code général des collectivités territoriales et concerne toutes les collectivités territoriales et leurs groupements **ayant effectué en 2021 des versements en faveur des pays de l'APD** (y compris sous forme d'aide aux réfugiés). Elle est de plus **une condition sine qua non** pour obtenir un cofinancement de la DAECT.

➔ Un doute sur ce que vous devez déclarer ? Consultez la [Foire aux Questions](#).

Retrouvez également le **séminaire en ligne de formation à la déclaration de l'APD** organisé en 2021 avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'ARRICOD, sur [la chaîne youtube de la CNCD](#) ainsi que sur [France Diplomatie](#) (dossier participants).

Contacts : **Secrétariat**

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)
57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS
01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr